

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

## LES NOUVEAUX PROJETS

### UN NOUVEAU FUNICULAIRE

Les anciens projets concernant l'établissement d'un autre funiculaire pour rejoindre notre fameuse colline, sont à peine examinés qu'il surgit de nouvelles propositions.

On dirait qu'il est impossible, dans notre bonne ville de Lyon, d'étudier une nouvelle affaire sans donner immédiatement naissance à des idées différentes.

Cela se voit tous les jours pour les grands projets qui préoccupent nos compatriotes.

Certes ! si cette habitude lyonnaise avait toujours pour effet de créer une concurrence profitable aux intérêts du public, il faudrait grandement s'en féliciter et nous sommes persuadé que tel sera le cas du nouveau projet dont nous allons parler.

Mais il ne faut pas se réjouir d'avance, car si on jette quelques regards sur ce qui s'est souvent passé en pareilles circonstances, on a le regret de voir que les propositions concurrentes, présentées en second lieu, ont presque toujours produit le même résultat : renvoi de l'affaire à une date indéfinie ou enterrement complet.

Ce n'est certainement pas la faute des intelligents promoteurs qui se trouvent en concurrence, mais c'est la conséquence du fonctionnement de notre Administration : elle ne sait pas prendre de décision, quand il y a divers projets en présence, et se complait toujours dans les solutions négatives.

Si elle a réalisé certains progrès, on peut dire que c'est grâce aux énergiques impulsions de l'opinion publique.

Cela dit, donnons quelques indications sur un nouveau projet de funiculaire présenté par la Compagnie du chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais, projet que nous trouvons fort judicieusement compris, tout en réservant notre appréciation, après plus ample étude en comparaison avec les autres projets similaires.

Le nouveau funiculaire de la Compagnie F.-O.-L. partirait de la gare Saint-Paul pour aboutir sur la place de Fourvière.

Il se relierait avec l'embranchement des Minimes à Fourvière que cette même Compagnie va construire.

On pourrait ainsi aller de Saint-Paul à Saint-Just et inversement, tout en ayant la possibilité de s'arrêter soit à Fourvière, soit aux Minimes et de descendre par Saint-Jean.

L'électricité inonderait les quartiers de Saint-Just et de Fourvière. La Compagnie en effet se propose d'éclairer à la lumière électrique les tunnels et les gares des différents plans inclinés, constituant ainsi un réseau complet et unique.

En outre la traction du funiculaire de Saint-Paul à Fourvière serait faite par l'électricité.

La source productive de cette énergie électrique serait à Saint-Just, dans les installations actuelles de la Compagnie, aménagées en conséquence pour le nouveau service. On éviterait ainsi d'installer à Fourvière des appareils qui pourraient incommoder le

voisinage ou porter atteinte à la perspective du plateau de Fourvière.

Les habitants de Saint-Just surtout verront avec plaisir ce projet s'exécuter ; car, paraît-il, la Compagnie a pris l'engagement de réduire ses tarifs sur le funiculaire de Lyon à Saint-Just à 0 fr. 10 centimes, si on lui donnait cette nouvelle concession. Elle appliquerait ce tarif à 10 centimes sur tout le parcours de son réseau de funiculaire de Lyon à Saint-Just et de Saint-Just à Saint-Paul et *vice versa*.

Nous reparlerons des divers projets en présence, quand viendra le moment de les discuter, et nous souhaitons de voir promptement aboutir celui qui sera reconnu le plus profitable aux intérêts de nos compatriotes.

## DISTRIBUTION DE FORCE MOTRICE

— SUITE —

Résumant leur étude et leurs calculs, les auteurs du projet rappellent les différents prix trouvés pour la distribution de force motrice, suivant les diverses solutions possibles. On obtient les résultats suivants pour le coût du cheval électrique disponible en un point central de la ville :

1 <sup>o</sup> Force produite par les eaux du Rhin transmise à Mulhouse . . . . .	4,97
2 <sup>o</sup> Force produite par une usine à vapeur établie à proximité d'une houillère et transmise à Mulhouse 4,7 et . . . . .	4,83
3 <sup>o</sup> Force produite par une usine à vapeur établie sur place . . . . .	4,23

C'est cette dernière solution qui a été choisie comme étant la plus économique et présentant la plus grande somme de sécurité, car les transmissions de force à très grande distance offrent de nombreux aléas dans leur installation et leur fonctionnement.

Comme nous l'avons fait ressortir précédemment, le prix du cheval-heure sur l'allure de la réceptrice varie avec le rendement de cette machine ; il est de 7,3 centimes pour les réceptrices de 2,5 chevaux et se réduit à 5,6 pour celles de 100 chevaux, à 5,5 pour celles de 250 chevaux et au delà.

Il est intéressant de mettre en regard de ces résultats les tarifs correspondants prévus par le cahier des charges de la distribution des forces motrices du Rhône. Ces prix majorés de 20 à 7 pour 100 suivant la puissance des réceptrices donnent les résultats ci-après :

PUISSANCE DES RÉCEPTRICES	TARIF DES FORCES MOTRICES DU RHÔNE	TARIF RECTIFIÉ SUR L'ARRÊT DES GÉNÉRATRICES	PRIX DE REVIENT DU PROJET DE MULHOUSE
2,5 chevaux	0,260	0,312	0,073
100 —	0,090	0,105	0,056
250 —	0,090	0,105	0,055

En ce qui concerne l'application de l'énergie électrique à l'éclairage, les auteurs du projet font observer que les frais d'exploitation sont, à tous les points de vue, bien plus élevés que dans une distribution de force motrice. En effet l'installation doit être établie pour pouvoir alimenter, à un moment donné, les 80 pour 100 au moins des foyers installés et, d'autre part, les foyers ne sont allumés que pendant un nombre d'heures très restreint, de 300 à

400 heures par an seulement, s'il s'agit de villes industrielles comme Mulhouse.

C'est donc sur 340 heures en moyenne au lieu de 3.400 que se répartissent les intérêts et l'amortissement d'une dépense proportionnellement plus grande.

Dans ces conditions, le prix du cheval-heure électrique revient à 24 centimes à la tension de distribution adoptée de deux fois 750 volts. Mais pour utiliser ce courant dans les lampes il faut réduire la tension au moyen de transformateurs dont l'installation s'élève à 250 francs par cheval et dont le rendement moyen ne dépassera pas 60 pour 100. En tenant compte de ces dépenses supplémentaires le prix de l'énergie absorbée par les lampes revient finalement à 56 centimes.

Ces prix sont établis dans le cas d'une installation consacrée uniquement à la distribution de l'éclairage, mais si l'énergie dépensée pour la lumière est empruntée à une station de distribution de force motrice assez puissante pour alimenter à la fois les moteurs et les lampes, le prix serait d'environ 35 centimes par cheval-heure au lieu de 56.

C'est ce dernier chiffre qu'il convient de considérer quand il s'agit de la distribution de l'éclairage électrique aux établissements publics et particuliers dans l'intérieur d'une grande ville. En général, les stations centrales d'électricité ne vendent pas le courant aux abonnés par cheval-heure, mais par hectowatt.

Il est facile d'établir l'équivalence entre ces deux mesures, sachant que le cheval-heure vaut 736 watts. Ainsi, au prix de 56 centimes, l'hectowatt reviendrait à

$$\frac{56}{7,36} = 7,6 \text{ centimes.}$$

On peut donc évaluer de 7 à 8 centimes le prix de revient de l'électricité distribuée par l'éclairage ; quant au prix de vente pour les abonnés, nous savons qu'il varie de 7 à 14 centimes suivant les villes et le mode d'exploitation.

Dans l'hypothèse où l'on utilise les mêmes machines pour la distribution des forces motrices et d'éclairage, sans aucune augmentation de la station et du réseau, le prix du cheval-heure électrique appliqué à l'éclairage industriel est réparti sur un fonctionnement de 800 heures par foyer se réduit à 12,3 centimes.

Enfin, si l'on utilise les dispositions existant presque exclusivement en dehors des heures de marche de la force motrice, en vue de l'éclairage public qui présente l'avantage d'un nombre d'heures considérable, on arrive au prix de 1,8 centime l'hectowatt.

Ainsi le prix du cheval-heure électrique fourni par les distributions de force est bien inférieur à celui auquel on est accoutumé dans les distributions d'électricité installées principalement en vue de l'éclairage. La raison en est surtout dans ce fait que la distribution de force fonctionne en pleine charge onze heures par jour, tandis qu'une distribution pour l'éclairage ne fonctionne en pleine charge qu'une heure environ par jour.

La distribution de force pourrait fournir l'énergie nécessaire à l'éclairage à des prix relativement bas ; ces prix seraient réellement très réduits tant que cette énergie pourrait être fournie sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le matériel, c'est-à-dire en faisant fonctionner le matériel existant à son maximum de puissance.

Dans ce cas, on obtient les chiffres suivants résultant des chiffres établis plus haut pour le cheval-heure appliqué à l'éclairage.

Prix de la lampe-heure de 16 bougies chez les particuliers (340 heures) . . . . .	3,7 centimes
<i>Idem</i> pour l'éclairage industriel (700 heures) . . . . .	1,55 —
<i>Igem</i> pour l'éclairage public (1500 heures). . . . .	1,20 —

Il résulte de ce tableau que le prix de revient en ce qui concerne l'éclairage public étant considérablement réduit du fait de la grande durée de cet éclairage, les municipalités sont en droit de demander une réduction proportionnelle sur les prix de vente aux particuliers pour tout ce qui concerne l'éclairage de la ville.

Les auteurs du projet terminent l'exposé de leurs études par les conclusions suivantes :

1° Il est plus économique de s'abonner à la distribution de force que de créer une installation à vapeur perfectionnée tant qu'il s'agit de puissances inférieures à 200 chevaux.

2° Il est avantageux d'abandonner les installations à vapeur perfectionnées existantes d'une puissance inférieure à 65 chevaux et de s'abonner à la distribution même si on devait ne retirer aucune valeur de la vente de l'installation à vapeur.

Dans nos prochains articles, nous examinerons successivement les deux autres projets primés du concours de Mulhouse.

(A suivre.)

R. B.

## LA RUE GROLÉE

### ÉTAT ACTUEL DE CETTE ENTREPRISE

Un de nos confrères, dont la compétence est indiscutable pour les questions lyonnaises, et qui est très bien placé pour être au courant des faits nouveaux, M. Bellièvre, du *Lyon-Républicain*, a publié dernièrement un remarquable article sur cette éternelle affaire de la rue Grolée. Dans son étude, il passe en revue les fautes commises, nous montre les ennuis qui résultent d'une œuvre insuffisamment étudiée, mal conçue, et nous donne quelques renseignements complémentaires sur les incidents relatifs à l'immeuble Gourde, aux télégraphes, au presbytère et à l'ilot L.

Nous reproduisons ci-dessous l'intéressante causerie de notre confrère.

Les constructions s'élèvent peu à peu, certains flots sont presque totalement édifiés. Depuis que nous nous sommes entretenus de cette entreprise, il s'est produit quelques faits nouveaux. L'administration s'est enfin décidée à traiter avec le restaurateur du quai de l'Hôpital, dernier locataire du quartier, dont la présence tenait en échec la puissance d'un maire représentant 438.000 individus. Rien ne s'oppose plus à la démolition totale des immeubles occupant le terrain limité par les rues de Jussieu, Childebert, Grólée et le quai de l'Hôpital. Les hésitations et les finasseries de l'administration ont fait perdre une année.

En adoptant d'emblée la voie qu'il a bien fallu prendre en dernier lieu, on eût livré les terrains à la société concessionnaire assez à temps pour qu'ils fussent, à l'heure actuelle, complètement couverts de constructions neuves, c'est-à-dire pour qu'ils rapportent dès aujourd'hui à la ville une location de 25 francs par mètre carré, qu'elle attendra encore longtemps.

Notez que les maisons de cette partie du quartier sont en bordure du quai de l'Hôpital. Elles pourront être occupées dès leur achèvement, puisqu'elles s'ouvrent sur une voie canalisée, pavée, éclairée, etc. La construction a débuté par la rue nouvelle, percée en diagonale de la place des Cordeliers à la place de la République. Les bâtiments actuellement achevés s'alignent au bord d'une rue théorique, sans pavés, sans égouts, sans gaz.

La location immédiate d'appartements ou de magasins inabordable, situés, en quelque sorte, en pleins terrains vagues, n'est pas facile. Le concessionnaire ne manque pas de faire valoir ces considérations pour refuser de payer son loyer. Sur le quai de l'Hôpital, cet argument n'eût pas pu se produire.

L'administration des télégraphes s'est installée rue de la Barre. La maison qui obstruait la rue nouvelle à son arrivée sur la place de la République, va enfin disparaître. Sa suppression ne supprimera pas, malheureusement, les difficultés qu'elle a suscitées entre la Ville et la Société concessionnaire. Ce fut un oubli bien impardonnable que commit l'administration municipale, le jour où elle fit figurer dans une expropriation une maison occupée par un service d'Etat, les télégraphes, sans songer que l'éviction d'un tel locataire serait certainement plus laborieuse que celle

d'un garni au mois ou à la nuit. L'exécution du plan en aura été retardée de trois ans, et quand elle sera terminée, nous compterons ensemble ce que cette légèreté aura coûté aux contribuables.

Voilà deux affaires réglées, avec perte c'est vrai, mais réglées. Il en résulte d'autres encore pendantes.

La première n'a pas de l'importance seulement au point de vue financier : elle intéresse l'aspect du quartier reconstruit. Quai de l'hôpital, 5, s'élève une grande maison, ayant sa façade principale sur le quai et des ouvertures nombreuses, en arrière, donnant jadis sur la petite rue de Pavie, détruite par le tracé nouveau, et regardant aujourd'hui sur la rue nouvelle. Sur cette rue nouvelle, la maison en question n'est pas à l'alignement ; une surface de 200 mètres carrés la sépare, soit de cette rue, soit de la rue Saint-Bonaventure. En raison des servitudes appartenant, sur ce délaissé de terrain, à la maison quai de l'Hôpital, 5, il n'est pas possible de le couvrir de constructions.

Le respect des servitudes est inconciliable avec les exigences de l'architecture. Conformément à la loi, la ville, propriétaire du délaissé, en a offert l'achat au possesseur de la maison riveraine. Celui-ci a refusé le marché ; il trouve sa maison parfaite, avec les servitudes qu'elle impose aux riverains, et s'en contente.

La ville, alors, a demandé au Conseil d'État l'autorisation d'exproprier le récalcitrant.

Le Conseil d'État a refusé. Et voyez quelle est aujourd'hui la situation.

La ville a acheté par voie d'expropriation, soit 921 francs le mètre en moyenne, une surface de 200 mètres, dont elle espérait retirer une location de 25 francs par mètre.

C'était un revenu de 5.000 francs pour un capital déboursé de 184.000 francs.

Le placement était médiocre, mais c'était un placement. Pour le moment tout revenu est supprimé. Les 184.000 francs ne produiront rien, puisque aucune construction ne s'élèvera sur les terrains acquis avec cette somme.

Les concessionnaires de la rue Grôlée, qui paraissent très familiers avec la loi, la chicane et le palais de justice, vont attaquer la commune.

Le traité de concession leur assure une surface donnée, ils exigent cette surface ou une équitable indemnité.

Voilà pour le côté financier. L'artiste aura des sujets de mécontentement aussi vifs que ceux dont s'afflige le caissier.

Dès l'entrée, place des Cordeliers, la rue présentera un bien désagréable aspect. La maison récalcitrante rompra la ligne des maisons neuves, déparera l'ensemble des constructions par son caractère architectural, la pauvreté de ses façades, sa direction extravagante.

Enfin, que fera-t-on des 200 mètres sur lesquels on ne peut construire une maison ? Je ne vois qu'un moyen d'en tirer parti. Y dresser, au centre d'un petit square, la statue... de celui qui a conçu, après de laborieuses veilles, le plan si profondément étudié du quartier Grôlée, et qui plus tard, en a poursuivi l'exécution avec une rare énergie, un art, un esprit de suite qui ne se sont jamais démentis, oh ! non jamais !

La deuxième épine parmi celles encore plantées dans le pied de M. le Maire, qui n'en souffre d'ailleurs que par procuration, puisque tous les inconvénients en retombent sur la ville, c'est le presbytère de Saint-Bonaventure.

Comme pour l'Administration des télégraphes, on avait oublié qu'un curé ne se met pas à la rue aussi simplement qu'un laïque vulgaire. Pour déplacer un presbytère, il faut, c'est tout naturel, la croix et la bannière. Tant que l'église et l'État ne seront pas séparés, les communes devront un logement aux curés, desservants et vicaires des églises concordataires. Comme la ville affichait la prétention d'expulser le curé, sans lui offrir un asile compensateur, le curé est resté chez lui, à l'abri du Concordat, du Conseil d'État et de tous les corps constitués.

La surface laissée libre par la démolition du presbytère ne devait pas servir à des constructions, mais à élargir l'entrée de la rue.

Le curé, en se cramponnant à sa demeure, ne ruine pas la ville, mais la gêne considérablement. L'issue de la rue, à l'ouest de l'église, sera enlaidie par la bicoque presbytérale, comme elle l'est, à l'est par la maison du quai de l'Hôpital restée debout. Et puis c'est encore une source de procès, les concessionnaires prétendent que cette construction, en masquant leurs immeubles, en rendant le plan moins régulier, moins imposant, déprécie leur propriété et diminue les revenus sur lesquels ils avaient tablé.

Enfin, il reste encore à régler la question fameuse, légendaire de l'îlot L.

Dans quelques mois, le coin de Lyon où s'étend l'historique îlot ne sera pas un des moins intéressants de notre ville. Au milieu d'un quartier tout neuf, pavé en bois, éclairé à l'électricité, au milieu de façades imposantes vous verrez encore un enclos de planches vermoulues et disjointes.

Les visiteurs de l'Exposition ne manqueront pas de jeter un coup d'œil interrogateur dans les interstices des palissades, et se perdront en conjectures sur la destination de cet abîme, rempli d'une sauvage végétation. Des frondaisons vigoureuses ont complètement recouvert les tentatives de construction de M. Ferrand : c'était ce printemps, dans la région du Sud-Est, le seul endroit où il y eût un peu de foin.

Il serait temps de songer à tirer parti de ce site pittoresque. Après la pluie, l'eau séjourne dans les fonds ; ça et là émergent quelques briques. M. le Maire ne pourrait-il nommer un « concierge des ruines » qui présenterait aux Anglais de passage l'îlot L comme les restes de thermes gallo-romains ? M. le Maire a bien quelque concierge sous la main.

L'affaire de l'îlot L est le chef-d'œuvre de l'administration de M. le Maire. Il approuve les plans, M. Ferrand s'y conforme. La construction est jugée insuffisante, le Conseil municipal en exige la démolition. M. le Maire tergiverse. Il essaye de vendre l'îlot L à M. Ferrand ; le plan échoue. A la veille des élections, il essaie de vendre l'îlot L au curé de Saint-Bonaventure ; le plan échoue après les élections. Et, depuis dix-huit mois, M. le Maire ne s'occupe pas plus de l'îlot L... que s'il n'existait pas. Il attend une solution qui tombe de la lune.

Et pendant ce temps, M. Ferrand dort en paix, avec, pour oreiller, des actes extra-judiciaires constatant que les retards ne sont pas de son fait.

Comme pour la maison Gourd, comme pour la maison des Télégraphes comme pour le presbytère, nous aurons notre procès pour l'îlot L. Et tous ces procès ont pour cause l'imprévoyance et la négligence apportées dans la conception et l'exécution de l'affaire. BELLIÈVRE.

Il nous semble que le meilleur moyen d'éviter une partie de ces ennuis, est d'exproprier l'immeuble Gourd et le presbytère, quitte à chercher un logement pour les locataires de ce dernier.

Nous avons toujours pensé, en examinant les plans de la nouvelle rue Grôlée, qu'on sera forcément conduit à démolir la maison du 5, quai de l'Hôpital, soit par achat à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Nous ne voyons pas d'autre solution.

## LES INSTITUTIONS PATRONALES

### ET LES GRANDES COMPAGNIES INDUSTRIELLES

— SUITE —

La Compagnie des mines d'Anzin, parmi les houillères du Nord, se distingue par le remarquable réseau de ses institutions patronales.

Pour le logement de ses ouvriers, elle a construit 2600 maisons avec jardins, groupées en cités ouvrières ou de préférence isolées, qu'elle loue à moitié prix : elle encourage de toutes ses forces l'acquisition ou la construction de ces maisons par les ouvriers, et à cet effet, leur accorde des remboursements à très long terme ou des avances de fonds sans intérêts. Plus de 800 habitations déjà sont ainsi devenues la propriété des ouvriers.

Elle subventionne ou entretient des écoles, des salles d'asile, des ouvriers dans les centres d'exploitation.

Des cours techniques sont faits par ses ingénieurs. Elle a construit quatre églises et pourvoit aux besoins du culte dans quatre communes.

Fondée en 1865, sous son puissant patronage, une société coopérative de consommation a pris un développement incomparable : le chiffre de ses ventes atteint près de 1.200.000 francs par an, près de 40 millions depuis sa fondation, et réalise un bénéfice de 13 pour 100 à répartir entre les sociétaires acheteurs.

Une société de secours mutuels, créée encore sous le patronage de l'Administration, réunit 6500 associés.

Pour les pensions de retraite, la Compagnie verse à la Caisse Nationale une somme représentant 1,50 pour 100 du salaire de l'ouvrier, astreint à un versement égal; les deux versements sont inscrits sur un livret individuel, et lui donnent droit à 50 ans à la rente viagère réglementaire.

La Compagnie alloue, au surplus, aux ouvriers restés à son service jusqu'à 50 ans, un supplément de 3 francs par année de service en sus des dix premières; cette majoration est doublée pour les ouvriers mariés. La pension de retraite de l'ouvrier peut atteindre de 360 à 500 francs, celle de la veuve de 130 à 150 francs.

Des pensions spéciales sont encore accordées aux ouvriers blessés, aux invalides, aux veuves et orphelins des ouvriers tués à la mine, aux familles des ouvriers appelés sous les drapeaux, etc.

Les allocations du chef de ces pensions et secours s'élève à 325.000 francs par an.

La Compagnie accorde encore à ses ouvriers et pensionnés le chauffage gratuit (420.000 francs par an), des terrains pour culture jardinière, etc.

Le service de santé, avec les soins médicaux, médicaments, linges, secours alimentaires et pécuniaires, frais funéraires, représente une somme de 148.000 francs.

Quand le pain coûte plus de 0 fr. 40 le kilogramme, la Compagnie compense la différence, ce qui lui impose souvent une charge annuelle de 100 à 133.000 francs.

En résumé, l'ensemble de ces allocations absorbe une somme de 1.627.000 francs, augmentant d'environ 10 pour 100 les salaires des mineurs (16.132.516 francs) et le salaire moyen de 1275 francs par an s'en trouve accru de 127 fr. 61.

La Compagnie houillère de Bessèges peut être citée parmi celles qui prennent le plus grand soin de leur personnel (2500 ouvriers); une des premières, dès 1843, elle se préoccupa de régler les secours et les retraites, et s'est appliquée constamment à en élargir la portée. En même temps qu'elle renonçait bénévolement au bénéfice du travail plus économique des machines pour conserver les profits d'un travail facile aux femmes et aux enfants de ses ouvriers et augmenter aussi les salaires de la famille, elle s'imposait de plus en plus grands sacrifices pour entretenir plus largement le service des secours et des retraites. Les subventions à la caisse de secours, à celle de retraites, le service médical et l'infirmerie, les frais funéraires, les secours divers, l'entretien des écoles, du culte, le chauffage, les gratifications représentent ensemble annuellement 390.500 francs, et par ouvrier une charge annuelle de 145 fr. 76 et sur le salaire moyen de l'ouvrier, de 1346 francs, un surcroît de 11,6 pour 100.

Un magasin organisé avec le concours des capitaux et du crédit de la Compagnie, mais géré sous la surveillance d'un comité d'ouvriers clients, et réalisant tous les effets de la Société coopérative de consommation dans sa forme légale, fonctionne avec le plus grand succès en assurant une économie ou un bénéfice de 8 pour 100 réparti entre tous les ouvriers consommateurs. Signalons encore une libéralité fort heureuse de la Compagnie de Bessèges qui distribue chaque année plus de 50.000 francs en livrets d'épargne, rendant 4 pour 100 aux mille ouvriers les plus méritants par leur conduite et leur travail, pour récompenser leurs bons services et les encourager à l'économie et à la prévoyance.

Toute cette sollicitude n'est pas perdue, et la Compagnie de Bessèges, en dépit des excitations venues du dehors, peut se flatter de voir apprécier ses efforts pour le bien de ses agents de tous ordres; elle a pu, dans les circonstances les plus difficiles, compter sur l'esprit d'ordre et le dévouement de son excellent personnel ouvrier.

Beaucoup d'autres Compagnies pourraient utilement imiter ces beaux exemples, s'imposer de plus larges prélèvements pour amé-

liorer la situation de leurs collaborateurs; ces mesures sont généralement comprises, elles attirent aux exploitations houillères l'élite des ouvriers, et ces sacrifices intelligents et librement consentis représentent un placement de premier ordre, une véritable prime contre les grèves.

\* \*

Moins certaines encore d'une longue carrière, sans cesse menacées par les plus terribles évolutions, les grandes industries métallurgiques comprennent aussi bien leurs devoirs et s'appliquent à les remplir avec des fortunes inégales sans doute, mais avec un incontestable bon vouloir.

Voici le Creusot qui nous présente un ensemble remarquable d'institutions patronales,

Nous sommes là en présence, non pas de l'usine isolée, mais de la ville-usine comprenant un groupement de plus de 12.000 ouvriers et agents, dont il faut assurer la vie sans intermittence, sans chômage, car on ne saurait congédier une population agglomérée que nous ne pouvons, avec les femmes et les enfants, estimer à moins de 30.000 âmes, au Creusot et dans ses annexes. Une telle armée rassemblée ne saurait se licencier, même partiellement, au gré des commandes, comme on le fait trop souvent pour un simple atelier de cinquante hommes; de là est né ce premier et sévère devoir d'assurer, quoi qu'il en pût coûter, en tout temps un courant continu de travail, de commandes, capable d'assurer la marche régulière de cette usine géante, la vie de tout ce monde ouvrier, un mouvement de salaires d'au moins 125.000 francs par jour!

C'est l'obligation que de bonne heure s'est assignée l'illustre fondateur de cette immense usine, M. E. Schneider; par une remarquable organisation commerciale, par une représentation soigneusement instituée presque dans tous les pays du monde, sans ménager les efforts et les sacrifices, le Creusot a pu satisfaire, aussi complètement que possible, à cette exigence suprême, défendre son personnel contre les terribles épreuves du chômage.

C'est là un service que l'ouvrier honnête et droit ne saurait méconnaître, au spectacle des maux qui assaillent ailleurs ses camarades dans tant d'autres industries.

Là, sans parler encore de l'organisation particulière du travail qui améliore le salaire et relève moralement l'ouvrier en en faisant le plus souvent un tâcheron, un petit entrepreneur de la main-d'œuvre qui lui est confiée, l'ouvrier peut compter avec une fixité très grande sur une moyenne de 5 francs par jour de travail, rémunération à laquelle viennent s'ajouter d'autres avantages particuliers qu'il trouverait rarement ailleurs, et qui représentent aux traitements et salaires un appoint de plus 1.600.000 francs à la charge de l'usine.

Celle-ci met à la disposition de son personnel un millier de logements de 2 à 3 pièces ou de maisons indépendantes, souvent avec annexes et jardins, pour des prix de location infimes, de 1 fr. 50 à 8 francs par mois; ou bien, pour encourager à la propriété du foyer, elle cède à prix réduits des terrains pour permettre la construction de maisons isolées, et facilite l'entreprise par des avances d'argent remboursables à long terme.

Le chauffage est libéralement distribué au personnel; il en résulte pour l'usine une charge annuelle de 260.000 francs.

Elle favorise encore l'épargne par la création d'une caisse qui sert un intérêt de 5 pour 100 aux dépôts inférieurs à 3000 francs, et de 4 pour 100 au-dessus de cette limite; les dépôts faits à cette caisse atteignent actuellement près de 9.500.000 francs.

Le service médical est largement prévu et doté par MM. Schneider et C<sup>ie</sup>: il s'étend aux ouvriers, aux femmes, aux enfants, aux veuves, et même aux ascendants à la charge de l'ouvrier; avec les indemnités et secours aux malades et aux blessés, les allocations de bienfaisance, il constitue une dépense d'environ 300.000 francs.

Pour la diffusion de l'instruction scolaire, professionnelle et morale, l'Administration du Creusot s'est imposée de tout temps les plus sérieux sacrifices. Dès 1856, MM. Schneider et C<sup>o</sup> ont pris à leur charge tous les frais de l'instruction primaire, pour les garçons et les filles, avec des salles d'asile, au Creusot et dans les groupes industriels de Decize, Montchanin, Mazonay, en distribuant l'instruction à plus de 4.000 enfants, avec 81 professeurs; ils subviennent en outre aux frais du culte.

Une école supérieure prépare d'excellents contremaîtres pour les usines; les meilleurs sujets sont ensuite dirigés sur les grandes écoles professionnelles.

L'ensemble de ces dernières charges représente une dépense annuelle de 200.000 francs.

(A suivre.)

A. LEGER.

### LE PONT MONUMENTAL DE LA CROIX-ROUSSE A FOURVIÈRE

Nous recevons la pétition suivante, adressée à M. le Maire et aux Conseillers municipaux de Lyon, au sujet de la création projetée du pont de Fourvière à la Croix-Rousse.

Cette pétition résume fort bien l'état de la question, et nous croyons utile de la reproduire *in extenso* :

MESSIEURS,

En présence des protestations et des compétitions soulevées par le projet d'établissement, entre la Croix-Rousse et Fourvière, d'un pont monumental, les soussignés, guidés par la pensée de faciliter la tâche de leurs élus, se font un devoir de soumettre à leur appréciation et les craintes et les espérances que fait éclore dans leur esprit une semblable situation.

Ils établiront en premier lieu, avec chiffres à l'appui, que si vous consentiez, en faveur d'une Compagnie quelconque, ce que la précédente municipalité se fit un devoir de rejeter, la ville de Lyon irait droit à un véritable Panama en miniature.

Ils feront ensuite ressortir l'importance des avantages qui seraient assurés à la ville, si vous réalisiez, au contraire, vous-mêmes, une œuvre destinée à rompre à jamais la monotonie qu'on se plait, au dehors, à attribuer à notre superbe cité.

Il fut un moment question, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, d'abandonner l'érection de ce pont à des Compagnies prédisposées, comme c'était leur devoir et leur droit, à sacrifier l'art et le bon goût contre des profits fort appréciables sans doute, mais peut-être beaucoup trop exclusifs.

Ces Compagnies sollicitaient de la ville de Lyon, pour une période de 99 ans, une garantie annuelle de 350.000 francs; soit, sans tenir compte des intérêts . . . . . 34.650 000 fr. et du département du Rhône une égale annuité; mais, comme les contribuables lyonnais versent à eux seuls 73 pour 100 des centimes additionnels affectés au département, c'eût été pour nous un nouveau sacrifice annuel de 255.500 francs, et, pour 99 ans, de . . . . . 25.294.500 fr.

Total. . . . . 59.944.500 fr.

Comme vous l'avez compris, Messieurs, c'eût été follement payer une œuvre pour nous purement fantaisiste, mais d'une inappréciable valeur pour lesdites Compagnies.

MESSIEURS,

Chacun sait que les Compagnies qui sollicitaient de telles faveurs de notre cité sont toutes au-dessus de leurs affaires; mais s'il ne devait pas en être indéfiniment ainsi? Si, par suite de la mise à voie normale de la partie de la ligne de Saint-Just à Saint-

Étienne livrée à l'exploitation, le matériel roulant était en entier à reconstituer, si les viaducs étaient, comme on veut le dire, dans l'impossibilité absolue de résister au passage de locomotives du poids de 50 ou même de 40 tonnes, si les travaux d'art et la voie étaient ainsi à refaire et le tracé actuel lui-même à corriger, la ville de Lyon et le département du Rhône seraient-ils déliés de leurs engagements?

Ces garanties ne permettraient-elles pas, au contraire, aux actionnaires de rentrer en toute équité dans leurs fonds et de laisser ensuite le champ libre à toute autre Compagnie?

Mais qui donc serait, dans ce cas, assez téméraire ou assez aveugle pour accepter, sans exiger de nouvelles subventions et de nouvelles garanties, cet héritage, c'est-à-dire une ligne de chemin de fer dont le tracé, la voie, les travaux d'art et le matériel roulant seraient également à reconstituer ou à refaire?

Ainsi seraient, du même coup, à jamais enterrés et le projet d'un pont monumental et celui d'une ligne de chemin de fer de la Croix-Rousse à Saint-Étienne.

D'ailleurs, depuis combien de temps les communes de France ont-elles cessé de se mouvoir sous la tutelle de l'État? Depuis quand sont-elles majeures?

Lorsqu'on entend des hommes autorisés proclamer dans les réunions publiques que le trafic de la ligne de Saint-Étienne à Lyon, par Givors, procure à la Compagnie P.-L.-M. plus de cent mille francs de recettes par kilomètre, que la ligne de Saint-Étienne à la Croix-Rousse hériterait, avec dix kilomètres de plus de parcours, d'une partie de ce trafic, que les communes desservies par ce nouveau tracé auraient le charbon à meilleur compte et écouleraient plus facilement leurs produits, et que la ville de Lyon ferait une bonne affaire en assurant ou simplement en faisant miroiter une garantie de 54.944.500 francs, les soussignés se demandent quelle serait à l'avenir la raison d'être, non seulement de notre assemblée départementale, mais encore du Sénat et de la Chambre des députés? Si une spéculation ou une usurpation de ce genre pouvait être en même temps consacrée par l'État, chaque commune de France se croirait également autorisée à agir, en toute indépendance, selon ses goûts et ses aspirations: ici, ce seraient les voies ferrées, là les canaux ou les ballons, d'un côté les mines d'or ou de charbon, de l'autre les exploitations agricoles et viticoles qui pourraient compter sur les garanties ou sur les subventions de la municipalité. Ainsi, aurions-nous des boucheries, des boulangeries, des épiceries et des brasseries municipales: ce serait, en somme, la *commune* dans toutes ses splendeurs.

MESSIEURS,

Vous l'avez compris avant nous, ces grands projets n'ont pas de pires ennemis que ceux-là même qui, sous prétexte de les servir, se proposent de jeter encore une fois la ville dans la voie des compromissions.

Il y en a qui prétendent que le projet qui a donné lieu à de si vives mais si justes critiques permettrait aux habitants de la Croix-Rousse et de Saint-Just d'obtenir le charbon au même prix que ceux de leurs concitoyens qui sont fixés dans la basse ville: on ne saurait sacrifier avec plus d'ingénuité à l'ignorance.

Comme la différence du prix du charbon entre la haute et la basse ville ne saurait être évaluée au-dessus de 10 centimes par 100 kilogrammes et le nombre des familles fixées sur les deux plateaux ne dépassant pas le chiffre de 14.000; soit 10.000 pour la Croix-Rousse et 4.000 pour Saint-Just, l'économie annuelle, avec une consommation de 50 hectolitres ou de 4.000 kilogrammes par foyer, serait, par an et par foyer, de 4 francs, et, pour 14.000 familles, de 56.000 francs par an; mais comme d'un autre côté, la ville verserait annuellement pour sa part directe 30.000 francs, cette prétendue économie se traduirait par une

perte de 25 francs pour chacune des dites familles, et si l'on tenait compte des 255.500 francs provenant des centimes additionnels affectés à ce même objet par le département, c'est 15 fr. 60 qu'il faudrait ajouter au chiffre précédent, ce qui donnerait au total un sacrifice de 40 fr. 60.

Ne serait-ce pas trop chèrement payer une économie de 4 francs ?

Les soussignés félicitent la municipalité de s'être mise en garde contre un projet dont l'exécution eût infailliblement voué notre cité au plus honteux ridicule : ils ne sauraient en même temps assez l'encourager, lorsqu'ils n'ignorent pas qu'elle est résolue à réaliser, au nom de la ville seule, une œuvre aussi considérable, c'est-à-dire un pont métallique à double chaussée, jeté à 80 mètres au-dessus de la Saône et doté à sa base d'un pont suspendu ou fixe qui rattachera enfin le quai Saint-Vincent au quai Pierre-Seize.

Le coût de ce gigantesque travail atteindra peut être, sans toutefois le dépasser, le chiffre de 4.500.000 francs ; mais comme cette œuvre, pour nous agréable et simplement utile pour une Compagnie de chemin de fer, est, au contraire, indispensable pour compléter le système de défense d'une ville, aujourd'hui classée parmi les places fortes de premier ordre de l'Europe, il est incontestable que le ministre de la guerre n'hésiterait pas, afin de hâter son exécution, d'accorder une subvention de 1.500.000 fr.

On peut également affirmer qu'une ou même plusieurs Compagnies de railways s'empresseraient, à leur tour d'offrir un droit de péage de 70.000 francs par an ; c'est-à-dire une somme égale aux intérêts de 2.000.000 placés au taux de 3 1/2 pour 100.

Ce projet, qui mit tant d'imagination en travail, ne coûterait de la sorte à la ville de Lyon qu'un million : dans ces conditions ce serait, au lieu d'un seul pont, 59 ponts d'un million, et, dans le cas de non-subvention, 13 ponts de 4.500.000 francs chacun, que nous pourrions obtenir avec les 59.944.500 francs qui seraient absorbés par la construction d'un seul, si des sollicitations étrangères pouvaient, après avoir jeté parmi nous le trouble et la confusion, hériter de vos faveurs.

Nous savons, Messieurs, que votre meilleure volonté est d'avance acquise au projet dont nous nous sommes institués les défenseurs, et que vous avez également songé à vous concerter à cet effet, par l'intermédiaire de M. le Maire ou d'un délégué choisi parmi vous, avec M. le Préfet du Rhône et avec M. le Gouverneur militaire de la place de Lyon. Mais comme le concours de ces hautes et puissantes personnalités est également assuré, rien ne saurait désormais vous empêcher de doter au plus tôt notre ville d'un monument qui, par sa hardiesse et son élégance, appelle l'attention de l'étranger et nous inspire à nous-mêmes la pensée de contribuer, selon la mesure de nos moyens, à la prospérité et à la gloire de notre cité ; car, l'immense panorama qui s'offre à la vue du haut de nos cotéaux n'aura jamais été si séduisant, jamais nos fleuves n'auront paru aussi majestueux et nos quais plus superbes que lorsqu'il aura été, grâce à vous, donné de contempler dans nos murs un tel chef-d'œuvre.

Nous vous prions d'agréer, etc.

## CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE PRÉFECTURE

A SAINT-ÉTIENNE

### RÉSULTATS DU CONCOURS

Le jury du concours ouvert pour la construction d'un hôtel de préfecture à Saint-Etienne composé de MM. Reymond, sénateur, conseiller général, directeur de l'École centrale des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur ; Crozet-Fourneyron,

vice-président du conseil général, ingénieur civil ; Gallen, conseiller général, ancien administrateur délégué de l'école régionale des arts industriels ; Roux, architecte du gouvernement à Paris ; Raulin, architecte à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, l'un et l'autre délégués par la Société centrale des architectes français ; Bellemain, architecte à Lyon, chevalier de la Légion d'honneur ; Pascalon, architecte des hospices, à Lyon ; Couffinal, conseiller municipal à Saint-Etienne, ingénieur civil, et Félix Thiollier, critique d'art à Saint-Etienne, a procédé, le samedi 26 août 1893, sous la présidence de l'un de ses membres, M. Raulin, à l'examen des seize projets, qui lui ont été présentés sous les devises suivantes : 1. Mon Idée. — 2. *Ad Valorem*. — 3. Bonne Brise. — 4. D. — 5. Timbre de un centime. — 6. Un lion noir. — 7. Trois étoiles. — 8. MT. — 9. *Bene Faciamus*. — 10. *Ad Rem*. — 11. J. — 12. Séparation des services. — 13. *Bona Fide*. — 14. XX. — 15. *Ecce*. — 16. *Manu propria*.

Il a attribué la première prime, soit 700 francs, au projet portant comme épigraphe : *Un timbre-poste de un centime*, et dont les auteurs sont MM. Huguet et Delorme, architectes à Lyon.

La deuxième prime, soit 3000 francs, au projet portant la devise ; *Bona Fide* et dont l'auteur est M. Bréasson, architecte à Paris.

La troisième prime, soit 2000 francs, au projet portant la devise ; *Ad Rem* et dont l'auteur est M. Joseph Bernard, architecte à Saint-Etienne.

Une première mention honorable au projet portant l'épigraphe MT et dont les auteurs sont MM. L. Bernoud et François Roux, architectes à Lyon.

Une deuxième mention honorable au projet portant la devise *Bene Faciamus* et dont les auteurs sont MM. Baron et Micoud, architectes à Saint-Etienne.

Une troisième mention honorable au projet portant l'épigraphe D et dont l'auteur est M. Heurtier, architecte à Paris.

## LOI RELATIVE AU SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le président de la République a signé la loi votée par les Chambres relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national.

Cette loi est ainsi conçue :

Article premier. — Tout étranger non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie, devra faire à la mairie une déclaration de résidence en justifiant de son identité dans les huit jours de son arrivée. Il sera tenu, à cet effet, un registre d'immatriculation des étrangers, suivant la forme déterminée par un arrêté ministériel.

Un extrait de ce registre sera délivré au déclarant dans la forme des actes de l'état-civil, moyennant les mêmes droits.

En cas de changement de commune, l'étranger fera viser son certificat d'immatriculation, dans les deux jours de son arrivée, à la mairie de sa nouvelle résidence.

Art. 2. — Toute personne qui emploiera sciemment un étranger non muni du certificat d'immatriculation sera passible des peines de simple police.

Art. 3. — L'étranger qui n'aura pas fait la déclaration imposée par la loi dans le délai déterminé, ou qui refusera de produire son certificat à la première réquisition, sera passible d'une amende de 50 à 200 francs.

Celui qui aura fait sciemment une déclaration fautive ou inexacte sera passible d'une amende de 100 à 300 francs, et, s'il y a lieu, de l'interdiction temporaire ou indéfinie du territoire français.

L'étranger expulsé du territoire français, et qui y serait rentré sans l'autorisation du gouvernement, sera condamné à un emprisonnement de un à six mois. Il sera, après l'expiration de sa peine, reconduit à la frontière.

L'article 463 du Code pénal est applicable aux cas prévus par la présente loi.

Art. 4. — Les produits des amendes prévues par la présente loi seront attribués à la caisse municipale de la commune de la résidence de l'étranger qui en sera frappé.

Art. 5. — Il est accordé aux étrangers visés par l'article premier, et actuellement en France, un délai d'un mois pour se conformer aux prescriptions de la loi.

### LES CHEMINÉES D'USINES CONSTRUCTION ET RÉPARATION

— SUITE —

#### Procédé pour démolir une cheminée d'usine de manière à assurer le réemploi des briques.

— Extrait du *Génie civil*. —

MM. R.-M. et J. Bancroft ont imaginé récemment un intéressant procédé pour démolir une cheminée d'usine de manière à pouvoir employer de nouveau les matériaux.

La cheminée en question était entourée de constructions, et l'on ne pouvait, par suite, jeter les briques à l'extérieur.

En les faisant tomber à l'intérieur sans précautions spéciales, on les aurait brisées, ou le transport par un moyen mécanique aurait exigé beaucoup de temps. Dans ces conditions, MM. Bancroft songèrent à faire tomber les matériaux sous leur propre poids, mais à amortir en même temps leur chute, de manière à les préserver de tout accident. A cet effet, ils établirent au bas de la cheminée, une caisse en tôle, fermée sur son fond supérieur par une porte à joints étanches, montée sur charnière, et dont la face supérieure portait une épaisse feuille de gutta-percha. Un ressort maintenait la porte contre le fond.

On éleva ensuite sur la caisse un couloir vertical en bois, jusqu'au haut de la cheminée. Il avait une section de 87 millimètres sur 125 et se composait de planches de 33 millimètres, soigneusement clouées ensemble; les joints étaient protégés par une feuille de plomb, de manière à rendre le couloir étanche. En hauteur il était formé de portions de 3<sup>m</sup>, 60, réunies par des sabots en fonte, avec un serrage en étoupe goudronnée. Des étais disposés à l'intérieur de la cheminée assuraient le couloir contre tout mouvement transversal.

L'opération consistait à jeter les briques dans le couloir; comme elles ont 75 millimètres sur 112, l'air pouvait s'échapper par le jeu des 12 millimètres laissés sur les côtés; il se comprimait néanmoins dans une certaine mesure et atténuait ainsi la force vive due à la chute, et qui venait s'amortir complètement sur la porte de la caisse inférieure. Les briques ainsi lancées dans le couloir arrivaient sans avaries au fond de cette caisse. Aussitôt qu'elle était remplie, l'ouvrier placé au bas de la cheminée faisait le signal d'arrêt et enlevait les matériaux. Celui d'en haut descendait son échafaudage, sciait la partie du couloir devenue inutile et le travail recommençait après remise en place de la caisse. Le prix du couloir était de 150 francs.

#### Transport d'une cheminée.

Voici, pour terminer, une opération plus curieuse que pratique effectuée sur une cheminée d'usine de Salem (Massachusetts) et décrite dans l'*American Architect*.

Il s'agit du transport d'une cheminée pour la changer de place.

Cette cheminée en briques pèse 130 tonnes et à 27 mètres de haut.

La difficulté était accrue dans une grande proportion par le faible diamètre de la base (1<sup>m</sup>,95) et le peu de différence des sections extrêmes. (Le diamètre au couronnement est de 1<sup>m</sup>,50), conditions qui obligeaient à éviter les moindres mouvements latéraux avant le dépôt sur la plate-forme de transfert.

On commença par construire autour du socle une cage formée de madriers horizontaux et de montants qu'on étaya jusqu'à une hauteur de 7 mètres par 2 séries de contrefiches.

Après les avoir mises en place et solidement calées, on perça des trous dans la maçonnerie de briques et on y passa des madriers sous lesquels on disposa 24 vérins. On put alors élever la cheminée et la cage en bloc à une hauteur suffisante pour permettre de construire au-dessous une plate-forme et d'y placer des rouleaux. La plate-forme se composait d'un plancher solide et s'étendait jusqu'à la nouvelle position que devait occuper la cheminée.

En la nivelant avec soin et en employant un assez grand nombre de rouleaux, on est arrivé sans encombre à déposer la masse en mouvement sur la nouvelle fondation.

6 hommes et 2 chevaux ont suffi pour cette opération.

(A suivre.)

E. G.

### ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

6 septembre

Terrain, rue Coudée, angle rue Duroc. Superficie, 316 mètres. M. Letord, notaire, 18, rue Bât-d'Argent. Mise à prix, 5.050 francs.

Terrain, rue Duroc. Superficie, 241 mètres. M. Letord, notaire, 18, rue Bât-d'Argent. Mise à prix, 4.330 francs.

Maison, 3, rue Passet. M. Letord, notaire, 18, rue Bât-d'Argent. Mise à prix, 40.000 francs.

9 septembre

Maison et jardin, 87, rue Croix-Rousse, impasse Viard. Superficie, 418 mètres. M. Prunier, avoué, 42, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 7.000 francs.

Constructions et terrain, 82, cours Gambetta. Superficie, 674 mètres. M. Peillon, avoué, 34, rue Mercière. Mise à prix, 20.000 francs.

Constructions, 25, rue Vendôme, angle rue Barrême. M. Sestier, avoué, 20, rue Longue. Mise à prix, 5.000 francs.

16 septembre

Terrain rue du Midi et cours Vitton prolongé. Superficie, 3.808 mètres. M. Charréreau, avoué, 63, rue de la République. Mise à prix, 10.000 francs.

Propriété bourgeoise, 34, chemin des Villas, Vassieux. Superficie, 2.500 mètres. M. Trillat, avoué, 2, place du Change. Mise à prix, 12.250 francs.

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Place Grolier, rue Sainte-Hélène et rue de Fleurieux (immeubles contigus). Propr., M. Raynouy; 25 août.

Cabinet de M. GUILLOTTEL, 92, rue Moncey.

Rue Louis-Blanc, 33 (démolitions et reconstruction). Propr., M. Gros, 183, rue Vendôme; 26 août.

Cabinet de M. GERMAIN, 2, avenue de l'Archevêché.

Rue Moncey, 188, 190, 192 (trois maisons). Prop., Société des logements économiques; 17 août.

Cabinet de M. (non désigné).

Rue Paul-Bert, 92 (exhaussement de maison). Propr., M. Gizon, rue Garibaldi, 224; 14 août.

Rue de la Thibaudière, 3 (exhaussement). Propr., rue Dumoulin, 35; 14 août.

Rue Bossuet, 79-81. Propr., M. Vassivière, rue Bossuet, 79-81; 17 août.

Rue Delandine, angle de la rue Casimir-Perier (hangar). Propr., M. Boyer, rue Casimir-Perier; entrepr., M. Geneste, rue Créqui, 57; 18 août.

Rue du Chariot-d'Or, 3 et 5. Prop. et entrepr., MM. Marcoz et Desplagnes, 44, rue Dubois; 22 août.

### TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

*Quai Claude-Bernard*. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laugier; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Marti aîné, à Saint-Etienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

**Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.**

*Villeurbanne, boulevard de la Côte.* Construction. Propr., M. Crès, rue Vendôme, 208; entrepreneurs, M. Debat, charpente; MM. Taton frères, maçonnerie; zinc, MM. Viviant, Clair et Maronnier; ciment, M. Roudet; serrurerie, M. Gauthier. Toiture.

*Place Bellecour et place de la Charité.* Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr. : maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazio; vitrerie, Flachet et Cochet.

*Millery (Rhône).* Construction d'une école communale. Entrepr. : maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Patois. Toiture.

*Rochetaillée (Rhône).* Cimetière et église. Entrepr. : maçonnerie, M. Lebreau; chapente, M. Feuillet. Cimetière, fouilles; église, toiture.

*Rue de la Barre.* Bureau des Télégraphes. Entrepreneurs; maçonnerie, MM. Jamot et Vertadier; menuiserie, M. Cimetière; serrurerie, M. Bizet; plâtrerie et peinture, M. Cabestan. Installation de la partie mécanique dans les sous-sols.

*Quai des Etroits, 4.* Assistance des hommes par le travail. Entrepreneur, maçonnerie, M. Emiel. Transformation.

**Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.**

*Cours Lafayette, avenue de Saxe, rue Rabelais, rue de Vendôme.* Construction d'un groupe d'immeubles : 1<sup>er</sup> lot, propr., M. Gueulin; 2<sup>e</sup> lot, propr., MM. Danto et Vignon; 3<sup>e</sup> lot, propr., M. Richard; 4<sup>e</sup> lot, propr., M. Cabestan; 5<sup>e</sup> lot, propr., MM. Boudet oncle et neveu; 6<sup>e</sup> lot, propr., M. Cabestan; 7<sup>e</sup> lot, propr., M. Vermorel; 8<sup>e</sup> lot, propr., M. Paccard; 9<sup>e</sup> lot, propr., M. Nicolet; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Boudet oncle et neveu, charpente, M. Cabestan; peinture et plâtrerie, M. Cabestan; menuiserie, M. Vermorel; ciment, M. Nicolle; serrurerie, M. Pacard. Distribution intérieure. (Station électrique, M. Lombard-Germain, ingénieur, quai Saint-Vincent.)

*Cours de la Liberté, 60.* Construction d'un immeuble. Propr., MM. Quinty frères; entrepreneurs : maçonnerie, M. Quinty; menuiserie, M. Marchal; zinguerie, M. Nicolas. Distribution intérieure.

*Rue de l'Abondance.* Construction d'un atelier. Propr., M. Varichon; entrepreneurs, MM. Paufigue frères, maçonnerie, Achèvement.

*Villefranche.* Hospice civil. Propr., les hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. Rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. BOIRON, 8, rue Constantine.**

*Rue de Savoie.* Extension de la station électrique. Propr., Société du Gaz de Lyon; entrepreneurs : MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Installation d'une nouvelle machine à vapeur. Travaux divers.

**Cabinet de MM. BOULLÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.**

*Rue Cuvier, 33.* Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Jaussaud, 33, rue Cuvier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Lauvergne; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Poulmarch. Aménagements intérieurs.

*Exposition de Lyon.* Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr. : maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et vitrerie, M. Dessebert. Fouilles.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr. : maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Delogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr. : maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.**

*Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15.* Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillot, 27; entrepr., maçonnerie, MM. Martinaud et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; zinguerie, M. A. de Bussy. Rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.**

*Chateau de Peyrus (Drôme).* Prop., M. Bruyas; entrepreneurs : M. Vial, maçonnerie, taille; M. Dumont, menuiserie; M. Sapanet, peinture; M. Guttin, zinguerie; Molliard, serrurerie. Distribution intérieure.

*Rue de l'Abbaye d'Ainay.* Prop., M. Chomel de Prandières. Entrepr. : MM. Dumont, maçonnerie; Guillermaiz, menuiserie; Chapel, charpente; Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, taille de pierres; Guillot, allèges; Cabestan, peinture; M. Joubert, plomberie, zinguerie. Distribution intérieure.

*Rues de Jarente et de l'Abbaye d'Ainay.* Construction d'une maison. Propr., la Société civile; entrepr. : maçonnerie, M. Dumont; menuiserie, M. Dumont; charpente, M. Chapel; MM. Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, pierres de taille; Guillot, allèges; Cabestan, peinture. Distrib. intérieure.

*Cuire, chemin de Plein-Vallon.* Construction d'une villa. Propr., M. Mazencieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapel. Distribution intérieure.

**Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.**

*Angle de l'avenue de Saxe et de la rue Saint-Jacques.* Construction d'un groupe d'immeubles. Propr., MM. Chatanay, Guillermaiz, Fournier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon, menuiserie et charpente, M. Guillermaiz; plâtrerie, M. Fournier; serrurerie, M. Euler. Distribution intérieure.

*Villefranche, rue Nationale.* Construction d'une maison. Propr., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. 3<sup>e</sup> étage.

*Cimetière de la Guillotière.* Construction d'un monument funéraire de la famille Faurax; sculpteur : M. Visconti. En exécution.

*Place Raspail.* Construction d'un monument à la mémoire du capitaine Thiers. Propr., la Ville; sculpteur, M. Pierre Devaux. En exécution.

*Rive-de-Gier.* Hôtel particulière. Propr., M. Morel. Fondations.

**Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.**

*Rues Vaubecour, de Castries et de Condé.* Construction de maisons. Propriétaires, MM. Bujon et Choi; entrepreneur : M. Besson; pierres blanches, pierres de taille, MM. Gat et Cie, à Montaliou; serrurerie, Orat, Brizon, Montfalcon et Roussillon; plâtriers, MM. Bressé, Lachaud et Berthier; Menuisier, M. Valentin. Toiture.

*Rues Vaubecour, de Castries et de Condé.* Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et Cie; entrepreneurs : terrassements, M. Soly; charpente, M. acquignon, pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauhier; plâtrier, M. Camou. 4<sup>e</sup> étage.

*Chemin de la Favorite.* Construction d'une villa. Propr., M. Berne; entrepreneurs : maçonnerie, M. Jouanaud; charpente M. Corcelle; serrurerie, M. Dorier. Restauration.

*Brussieu (Rhône).* Ecole des filles. Propriétaire, la commune; entrepr., M. Nollier à Brussieux. Terrassement.

*Oullins.* Maison de rapport. Propr., M. Ratheaux; entrepr., M. Dufeulle. Terrassements.

*Point-du-Jour.* Maison de rapport. Prop., M. Prat; entrepr., M. Palmel. Terrassements.

**Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.**

*Pont-de-Chéruy.* Construction d'une usine. Propr., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur : M. Lafleur. Couverture.

*Rue Vauban, 14.* Construction d'une maison. Propr., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban; entrepr., MM. Chatou et Petavit. 2<sup>e</sup> étage

**Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.**

*Cours Charlemagne.* Construction d'une maison de rapport. Propr. M<sup>me</sup> veuve Vincendon; entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Travaux intérieurs.

*Commune du Péage de Roussillon (Isère).* Éclairage électrique public et privé. M. Bullion et Société anonyme des ateliers de Vevey concessionnaires pour l'extension de l'éclairage public et privé

*Rue Sébastien-Griphe,* angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. C. Galley fils. Entrepreneurs : terrassement, M. Champremier; maçonnerie, M. Montpérour, pierre de taille dure, MM. Vinard et Cie de Trept, M. Olagnier, de Civrieux d'Azergues; pierre de taille blanche, MM. Jammes et Cie; charpente M. Guillard. Au niveau du sol.

*Rue de Marseille,* angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Fleury Cessieux; entrepr., terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Lascoux; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Morateur et Corneloup; pierre de Villebois, MM. Gat et Cie, de Montaliou (Isère); charpente, M. Tolleron. Fouilles en basses, fondations.

**Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.**

*Rue de Marseille, 77.* Construction d'une maison. Prop., Société civile anonyme immobilière de la rue Béchevelin; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierre de taille, M. Besson; charpente, M. Sage; menuiserie, M. Lombard et M. Rique; plâtrerie, peinture, M. Thibaud; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

*Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12.* Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille, M. Percherancier; pierre blanche, M. Vial. 3<sup>e</sup> étage.

*Rue Duguesclin, 82.* Reconstruction d'usine. Prop., MM. Bouffier et Pravez fils; entrepr., maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat; serrurerie, MM. Brizon et Neyret. Distribution intérieure.

*Angles des rues Mongolfier, Jacques-Moyron et Sully.* Construction d'une usine d'apprêt. Propr., M. Joseph Rivat; entrepr., pierre de taille M. Besson; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat. Rez-de-chaussée.

*Rue de Crillon, 78 et 80.* Construction de deux maisons de rapport. Prop., Société anonyme immobilière de la rue de Crillon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierres de taille, M. Besson; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; ferblanterie, M. David. Distribution intérieure.

*Angle des rues Germain et d'Alsace.* Construction d'une maison d'habitation et annexe. Propr. M. Marin. Entrepreneur: maçonnerie, MM. Joly et Giraudon; charpente, M. Anselme; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

*Avenue des Ponts.* Construction de maison. Prop., M. Vibert; maçonnerie, M. Gouyon. Fondations.

**Cabinet de M. FEUGA, 6, place des Célestins.**

*Rue Servient,* en face Préfecture. Construction d'une maison de rapport. Propriétaires, MM. Vial et Lombard frères, entrepreneurs, rue Crillon. 9; entrepreneurs, maçonnerie, MM. Bellat et Cie; tailleur de pierres blanches, M. Bonnaud; tailleur de pierres, Villebois, MM. Besson et Cie; pierre, la Grive, MM. Vernet et Berchet; serrurerie, M. Folliet; charpente, M. Faye. Distribution intérieure.

**Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie**

*Rues Parmentier, Béarn, de la Lône et Cavenne.* Prop., Société civile

des Facultés catholiques de Lyon; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie; Traverse, serrurerie; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Intérieur et galerie en fer.

*Rue Boissac.* Propr., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur; entrepr., MM. Jamot et Co, maîtres maçons; M. Bourdelin, tailleurs de pierres; Dalouzy, charpentier. Sous-sol.

*Avenue de Saxe.* Continuation de l'église de l'Immaculée-Conception. Entrepreneur, MM. Gouyon, maçonnerie; Despeyroux, charpente; Vernino, plâtrier; Vivian, Clair et Marmonnier, plombiers; Euler, serrurier. Intérieur.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

*Chemin de Saint-Alban à Monplaisir.* Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Propr., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse; plâtrerie et peinture, M. A. Camel, rue de la Bourse, 6; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

*Rue de Vendôme,* 168. Construction de deux maisons. Propr., M. Gigot; entrepreneur: M. Védrine. Travaux intérieurs.

*Rues de la Buire et Rize.* Construction d'une maison. Prop. M. Boulot; entrepreneurs, MM. Faufigue frères. 4<sup>e</sup> étage.

*Rue Saint-Jérôme,* 12. Construction d'une maison. Propr., M. Senta. Entrepr., M. Gouyon. Travaux intérieurs.

*Rue des Asperges,* 14. Construction d'une maison. Propr., M. Mermat. Entrepreneur: M. Breton, rue Paul-Bert, 13. Travaux intérieurs.

*Rue Sébastien-Gryhhe,* 123. Propr., M. Trouillet; entrepr., M. Montpéroux, rue Montesquieu, 47. 1<sup>er</sup> étage.

*Vénissieux* (presbytère). Propr., la commune; entrepr., M. Pérol à Vénissieux. 2<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

*Chasse.* Église. Propr. la Fabrique; entrepreneur général, M. Canton. Clocher.

*Puy-en-Velay.* Construction du château de la Bernarde. Propr., M. de Malaval; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

*École du Bon-Pasteur.* Construction. Propr., Société immobilière du Bon-Pasteur; entrepr., M. Boucayet, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

*Hôtel du Nouvelliste.* Propr., le journal le *Nouveliste*; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

*Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon,* 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lot Prop., département; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ch. Nann; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

*Lieu dit de Champagne* (5<sup>e</sup> arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaïffe; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurencin.

*Rue Sébastien-Gryphe,* 121. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. 2<sup>e</sup> étage.

*Rue de Trion,* 43. Restauration d'un immeuble. Propr., M. Pelletier. Entrepr., M. Favier, maçon; M. Girerd, menuisier; M. Herba, peintre-plâtrier.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

*Rue Suchet,* 8. Construction d'une maison. Prop., M. Grosland, 45, rue de Crillon; entrepreneur, M. Grosland. Divisions.

*Rues de la Part-Dieu, François-Garçin et Duguesclin.* Construction de trois maisons. Propr., M. Cabestan; entrepreneur: M. Taton. 4<sup>e</sup> étage.

*Rue de la République, 1, et rue Lafond.* Construction d'une véranda extérieure, café de Madrid. Propr., M. Theiler; serrurier, M. Tranchaud. Couverture.

*Le Point-du-Jour,* chemin des Mères. Etablissement hydrothérapique. Propr., M. Auzolle; entrepr., MM. Jouannaud, maître maçon, et Poncet, maître charpentier. Toiture.

*Rue Chevreul,* angle rue d'Avignon. Propr. entrepr., maçonnerie, M. Mériat; pierre, M. Joseph Peju; pierre blanche, M. Besson. Entresol.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

*Cours Vitton,* 34. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Lagoutte, rue Molière, 157. Entrepreneur de maçonnerie, M. Chaize. Travaux intérieurs.

*Rue d'Enghien.* Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

*Angle des rues d'Enghien et de Penthièvre.* Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Motto, rue Paul-Bert, 27. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

*Rue de Penthièvre.* Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

*Rue Montbernard.* Maison, propriétaires MM. Giraud frères, 20, rue Duguesclin; entrepreneur, M. Day. Travaux intérieurs.

*Quai Claude-Bernard.* Construction d'une maison. Propr., M. Chaize, 33, cours Gambetta. Distribution intérieure.

*Rue Vaubecour,* angle rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Villebois, M. Gat; pierre blanche, M. Besson. Entresol.

*Rue Franklin.* Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. Entresol.

*Rue Malsherbe,* 46. Construction d'une maison. Propr., M. Ferry. Déblaiement.

*Rue Servient, angle cours de la Liberté.* Propr., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr.: maçonnerie et charpente, M. Day; Société des carrières de Villebois; pierre de Tournus; M. Jaugeon. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

*Cours Vitton,* 36. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize. Distribution intérieure.

*Saint-Andéol-le-Château (Rhône).* Construction d'une maison. Prop., Madame veuve Petit-Pierre; entrepreneurs: MM. Condamin et Goy. Restauration.

*Rues Servient et Voltaire.* Construction d'une maison. Prop. M. Schmitt, cours Lafayette. Entrepreneur, M. Montagnon, maçonnerie. Distribution intérieure.

*Rue Paul-Bert,* 257. Propr., M. Gorel, rue de Sully, 5. Entrepr., maçonnerie, M. Martinand; menuiserie, M. Marteau, rue de Créqui, 119. Restauration.

*Ville de Seyssel.* Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). Rez-de-chaussée.

*Loire (Rhône).* Construction d'une villa. Propr., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. Fondations.

Cabinet de M. ROUX, 60, avenue de Noailles

*Rue des Tournelles,* 41, à Monplaisir. Installation d'une buanderie. Propr., M. Firmory. Entrepreneur, MM. Paufigue frères. Achèvement.

Cabinet de M. THOUBILLON, 25, cours de la Liberté.

*Rue Chevreul,* 19. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneur: maçonnerie, M. Ch. Nann. Distribution.

*Cours Vitton,* 38. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, 157, rue Molière; entrepreneur: M. Nann. Pierre de taille, MM. Gat et Cie, de Montalieu. Distribution intérieure.

#### RECONSTRUCTION DU QUARTIER GROLÉE. — ÉTAT DES TRAVAUX

Angle de la place des Cordeliers et du quai de l'Hôpital. Rez-de-chaussée. Rue Saint-Bonaventure et angle de la rue Ferrandière, côté est. 2<sup>e</sup> étage.

Angle de la rue Tupin, ouest de l'église Saint-Bonaventure. 5<sup>e</sup> étage. Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté est. Distribution intérieure.

Angle des rues Ferrandière et Thomassin, côté ouest. 3<sup>e</sup> étage. Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté ouest. Couverture.

Angle des rues Thomassin et Jussieu, côté est. 3<sup>e</sup> étage. Angle des rues de Jussieu et Grôlée, côté sud. 3<sup>e</sup> étage.

L'îlot situé au sud de l'église Saint-Bonaventure en est au sous-sol.

#### BUREAUX D'INGÉNIEURS

MM. PAUFIQUE frères, rue de la Bourse, 33.

*Rue Dumont-d'Urville,* 16 et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une haute cheminée et installation d'une chaudière à vapeur. Propr., Société des mécaniques Verdol, 27, rue Puits-Gaillet; architecte, M. Cadet, 77, rue Ney. Construction de la haute cheminée.

*Chemin de Saint-Alban à Monplaisir.* Construction d'une usine pour les objets de pansement antiseptiques. Compagnie Française des objets de pansements antiseptiques; architecte, M. A. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Paufigue frères, fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières, massif pour machines à vapeur, charpente; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 6, rue de la Bourse; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

*Passage Gay* Construction d'une tour métallique. Propr., Société anonyme de la Tour de Fourvière; ingénieurs, MM. Buffaud et Tavian. Façade, salle des machines, montage de la partie métallique.

*Oullins,* rue du Perrou. Construction d'une usine de tissage. Propr., MM. Perrot, Guiffroy et Cie, fabricants de soieries, rue Mulet, 12; ingénieurs, MM. Buffaud et Tavian, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville. Achèvement.

*Parc de la Tête-d'Or.* Construction d'une haute cheminée devant desservir les générateurs de l'Exposition. M. Claret, concessionnaire. Corniche.

*Cours Lafayette,* 138. Installation de force motrice, haute cheminée et chaudières. Propr., M. Michel Brumier et frères, distillateurs même adresse. Achèvement du fourneau de la chaudière à vapeur.

*Neuville-sur-Saône.* Installation d'une chaudière et machine, construction d'une haute cheminée. Propr., M. L. Lucaud, fabricant de soieries et gazes, rue Romarin, 8, Lyon. Instal. de la machine et de la chaudière à vapeur.

*P.-L.-M., gare Perrache II.* Installation de réservoirs pour l'approvisionnement de la créosote à l'usine d'injection et travaux divers. Propr., Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. En exécution.

*Saint-Genis-Laval (Rhône).* Installation de force motrice. Haute cheminée, chaudière, machine, construction d'une salle de chaudière, salle de machines, etc. Propr., MM. Servajean et Gouvernet, fabricants de chaussures, 53, rue Molière, et 4, rue Fénélon. En construction.

*Pierre-Bénite (Rhône).* Installation d'une chaudière à vapeur et divers. Propr., MM. Theurier fils, fabricants de produits chimiques à Pierre-Bénite. Construction du fourneau de la chaudière à vapeur.

*Rue Croix-Jordan,* 1. Installation de force motrice, construction d'une haute cheminée, fourneau de chaudière à vapeur et divers. Propr., M. L. Cou-turier, scierie mécanique, même adresse. Construction de la haute cheminée.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 16 août 1893. — Préfecture. Entretien des chemins de grande communication de l'arrondissement de Lyon du 1<sup>er</sup> janvier 1894 au 31 décembre 1893. Adjudicataires : Ch. 1 bis. 13.500 fr. M. Antoine Joly, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 11. — Ch. 2 bis. 55.000 fr. M. Blaise Chomette, à Collonges, 17. — Ch. 3 bis. 40.600 fr. M. Edouard Deloime, à Lentilly, 18. — Ch. 3 bis. 36.000 fr. M. Claude Monin, 11, rue Germain, à Lyon, 19. — Ch. 3 bis. 7.500 fr. M. Philibert Aullion, à Bessenay, 18. — Ch. 9 bis. 8.270 fr. M. François Amblard, à Bron, 11. — Ch. 9 bis. 15.000 fr. M. J. B. Richard, 6, rue David, à Lyon, 14. — Ch. 10 bis. 8.100 fr. M. Antoine Thozet, 75, chemin des Grandes-Terres, à Lyon, 12. — Ch. 11 bis. 10.000 fr. M. François Amblard, 15. — Ch. 12 bis. 21.200 fr. M. François Amblard, 15. Villeurbanne. 3.000 fr. M. Louis Duffier, 215, rue de Créqui, à Lyon, 2. — Ch. 13 bis. 33.000 fr. M. Marius Denonfoux, à Limonest, 1. — Ch. 13 bis. 10.000 fr. M. Claude Ponvianne, à Chaponost, 10. — Ch. 13 bis. 22.800 fr. M. Pierre Colomb, à Saint-Genis-Laval, 14. — Ch. 13 bis. 85.000 fr. M. Antoine Chapuis, à Millery, 11. — Ch. 14 bis. 36.000 fr. M. Antoine Ringuet, à Civrieux d'Azergues, 21. — Ch. 14 bis. 34.000 fr. M. Blaise Chomette, 8, 25. — Ch. 16 bis. 35.000 fr. M. Jean Lefaire, à Messimy, 15. — Ch. 16 bis. 46.800 fr. M. Jean Lefaire, 19. — Ch. 16 bis. 40.000 fr. M. Antoine Joly, prix du devis. — Ch. 17 bis. 23.500 fr. M. Pierre Colomb, 14. — Ch. 17 bis. 18.500 fr. Mme veuve Trimole, à Grigny, 21. — Ch. 2 bis, 9 bis, 10 bis, 11 bis, 12 bis, 13 bis, 17 bis, 18 bis. 275.000 fr. M. M. Combe et Lacroix, à Saint-Fons, 11.

**Ain.** — 15 août 1893. Mairie d'Enjoux. Construction d'une école mixte au hameau de Génissiat. Adjud. M. Bravot, à Saint-Claude, à 11 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 21 août 1893. — Mairie de Bey. Construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière l'Avanon. Montant des travaux, 3.413 fr. 15. Adjud. M. Jean Renaud, à Cormoranche, à 2 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 15 août 1893. — Mairie de Dompierre-sur-Besbre. Construction d'un abattoir. Montant des travaux, 19.763 fr. 50. Adjud. M. Boudeville, à Dompierre, au prix du devis.

**Allier.** — 20 août 1893. — Presbytère de Bessay. Appropriation intérieure de l'église. Montant des travaux, 4.000 fr. Adjud. M. Erba, à Saint-Etienne, à 23 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 19 août 1893. — Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine. Travaux de distribution d'eau. Commune d'Ampilly-les-Bordes. Distribution d'eau. Montant des travaux, 9.400 fr. 91 Adjud. M. Charles Ossola, à Rochefort, à 23 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 20 août 1893. — Mairie de Nuits Saint-Georges. Construction d'un dallage en ciment sur le trottoir sud de l'avenue de la Gare. Montant des travaux, 4.772 fr. 48. Adjud. M. Pierre Bertola, à Gray, à 26 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 17 août 1893. — Justice de Paix de Montbéliard. Travaux communaux et chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Belleherbe. Montant des travaux, 2.670 fr. Ce lot n'a pas été adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Charmavillers. Montant des travaux, 2.145 fr. 93. Adjud. M. Emile Faivre, à Soucie, à 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Charmoille. Montant des travaux, 7.444 fr. 74. Adjud. M. Jean Pelloli, à Tournedoze, à 22 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Commune de Lumier. Montant des travaux, 3.787 fr. 39. Adjud. M. Henri Bize, à Bretonvillers, à 13 p. 100 de rabais.

— 5<sup>e</sup> lot. Commune de Noël-Arneux. Montant des travaux, 1.476 fr. 05. Adjud. M. Bernard Franchette, à Besançon, à 20 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Commune de Vernois-les-Belvoir. Montant des travaux, 1.354 fr. 80. Adjud. M. Jean Pelloli, à Vernois, à 15 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Commune de Vauzancourt. Construction d'une passerelle sur le Doubs. Terrassements et maçonnerie, 11.874 fr. 62. Pas de soumissionnaire. Tablier métallique. Montant des travaux, 11.867 fr. 45. Adjud. M. Chaudet Page, à Valdoie, à 15 p. 100 de rabais. — Chemins vicinaux. Commune de Saint-Julien-les-Russey. Montant des travaux 6.361 fr. 88. Adjud. M. Nicolas Pipino, à Pournet, à 16 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 17 août 1893. — Sous-préfecture de Pontarlier. Travaux communaux et vicinaux. Commune de Bonnevaux. Montant des travaux 1.731 fr. 11. Adjud. M. Etie Gremion, à Bonnevaux, à 23 p. 100 de rabais. — Commune de Malbuisson. Montant des travaux, 28.500 fr. Adjud. M. Annet Farghin, à Sombacour, à 19 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 17 août 1893. — Préfecture de Valence. Reconstruction de ponts. — 1<sup>er</sup> Commune de Chateaufort-de-Rhône. Montant des travaux, 24.000 fr. Adjud. M. Boudon, au Teil, à 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> Commune de Malataverne et Allan. Montant des travaux, 5.000 fr. Adjud. M. Menut, à Malataverne, à 12 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> Commune d'Upie. Montant des travaux, 2.400 fr. Adjud. M. Jean Dupré, à Valence, à 1 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 21 août 1893. — Mairie de Bourg-les-Valence. Restauration de la mairie. Montant des travaux, 4.683 fr. 75. Adjud. M. Henri Russel, à Bourg-les-Valence, à 12 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — 11 septembre 1893. — Sous-Préfecture de Villefranche. Travaux publics. Adjudication au rabais par soumissions cachetées, n° 1, chemin de grande communication 3 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Anse. Montant des travaux 11.000 francs. — N° 2, chemin de grande communication 3 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Châtillon. Montant des travaux 5.800 francs. — N° 3, chemin de grande communication, 4 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Belleville. Montant des travaux 40.000 francs. Caut. 290 francs. — N° 4, chemin de grande communication, 4 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Beaujeu. Montant des travaux 57.600 francs. Caut. 400 francs. — N° 5, chemin de grande communication, 4 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Lamure-sur-Azergues. Montant des travaux 27.600 francs. Caut. 200 francs. — N° 6, chemin de grande communication, 4 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Monsols. Montant des travaux 3.600 francs. — N° 7, chemin de grande communication, 5 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Villefranche. Montant des travaux 61.900 francs. Caut. 430 francs. — N° 8, chemin de grande communication, 5 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Blacé. Montant des travaux 6.800 francs. — N° 9, chemin de grande communication, 5 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Lamure-sur-Azergues. Montant des travaux 20.000 francs. Caut. 140 francs. — N° 10, chemin de grande communication, 5 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Amplepuis. Montant des travaux 33.400 francs. Caut. 240 francs. — N° 11, chemin de grande communication, 5 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Thizy. Montant des travaux 56.000 francs. Caut. 400 francs. — N° 12, chemin de

grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Villefranche. Montant des travaux 28.400 francs. Caut. 200 francs. — N° 13, chemin de grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Anse. Montant des travaux 9.000 francs. — N° 14, chemin de grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Châtillon. Montant des travaux 7.000 francs. — N° 15, chemin de grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription du Bois-d'Oingt. Montant des travaux 8.200 francs. — N° 16, chemin de grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Pontcharra. Montant des travaux 7.000 francs. — N° 17, chemin de grande communication, 6 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Tarare. Montant des travaux 4.200 fr. — N° 18, chemin de grande communication, 7 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Anse. Montant des travaux 20.000 francs. Caut. 150 fr. — N° 19, chemin de grande communication, 7 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Châtillon. Montant des travaux 32.500 francs. Caut. 230 fr. — N° 20, chemin de grande communication, 7 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription du Bois-d'Oingt. Montant des travaux 55.000 francs. Caut. 390 francs. — N° 21, chemin de grande communication, 7 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Lamure. Montant des travaux 63.000 francs. Caut. 450 francs. — N° 22, chemin de grande communication, 8 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Tarare. Montant des travaux 15.000 francs. Caut. 110 francs. — N° 23, chemin de grande communication, 8 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Amplepuis. Montant des travaux 17.500 francs. Caut. 130 francs. — N° 24, chemin de grande communication, 8 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Thizy. Montant des travaux 50.000 francs. Caut. 360 francs. — N° 25, chemin de grande communication, 14 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Anse. Montant des travaux 8.000 francs. — N° 26, chemin de grande communication, 14 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription d'Anse. Montant des travaux 4.000 francs. — N° 27, chemin de grande communication, 16 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Villefranche. Montant des travaux 32.400 francs. Caut. 230 fr. — N° 28, chemin de grande communication, 15 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Blacé. Montant des travaux 15.800 francs. Caut. 110 fr. — N° 29, chemin de grande communication, 15 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Belleville. Montant des travaux 61.900 francs. Caut. 430 francs. — N° 30, chemin de grande communication, 15 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Beaujeu. Montant des travaux 18.600 francs. Caut. 130 francs. — N° 31, chemin de grande communication, 15 bis. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Monsols. Montant des travaux 20.000 francs. Caut. 140 francs. — N° 32, Route départementale n° 15 (de la Loire). Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Thizy. Montant des travaux 7.000 francs.

Pièces à fournir : 1<sup>er</sup> un certificat de capacité de moins de trois ans, visé par l'agent-voyer en chef du département du Rhône, huit jours avant l'adjudication. 2<sup>e</sup> Récépissé du receveur particulier des finances de Villefranche, constatant le versement du cautionnement. Frais d'affiches de timbre d'enregistrement à la charge du soumissionnaire.

Renseignements à la Sous-Préfecture de Villefranche (Rhône).

**Ain.** — 3 septembre 1893, à 3 h. — Mairie de Saint-Bois. Construction d'une maison d'école avec mairie. Montant des travaux 13.890 fr. 19. Cautionnement 695 fr.

Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — 18 septembre 1893, à 3 h. — Hospices civils de Marseille. Travaux pour l'installation du gaz à exécuter à l'hospice Sainte-Marguerite. Evaluation des travaux, 20.476 fr. 20. Cautionnement provisoire, 800 fr. Cautionnement définitif, 1.000 fr.

Pièces à fournir : 1<sup>er</sup> certificat de nationalité française; 2<sup>e</sup> certificat de capacité délivré par l'architecte, auteur du projet.

Renseignements, plans, devis, cahier des charges, clauses et conditions dans les bureaux du secrétariat général de l'administration des hospices à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

**Côte-d'Or.** — 9 septembre 1893, à midi. — Préfecture de Dijon. Rivière de Saône. Dragages à exécuter dans le département de la Côte-d'Or. Dépenses à l'entreprise 114.634 fr. Dépenses sur la somme à valoir 13.366 fr. Total 128.000 fr. Cautionnement provisoire et définitif 4.000 fr.

Renseignements et pièces. — 1<sup>er</sup> dans les bureaux de la Préfecture. 2<sup>e</sup> dans ceux de M. Variot, sous-ingénieur à Chalon-sur-Saône, place de l'Obélisque, 1. Fournir pièces à M. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 21, cours du Midi, Lyon.

**Côte-d'Or.** — 14 septembre 1893, à 2 h. — Préfecture de Dijon. Construction de trottoirs et rechargement de la chaussée dans la traverse de Poilly-en-Auxois. — Route nationale n° 77 bis. Montant des travaux 14.293 fr. 88. A valoir 1.706 fr. 12. Total 16 000 fr.

Renseignements à la Préfecture.

**Doubs.** — 12 septembre 1893, à 10 h. 1/2. — Sous-préfecture de Baume-les-Dames. Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Communes de Chazot et Montferney. Construction d'une maison d'école. Montant des travaux 13 620 fr. 52. Cautionnement 434 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Geney. Etablissement de conduites d'eau. Montant des travaux 7.600 fr. Cautionnement 250 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Villerschief. Construction d'un abri pour lavoir. Montant des travaux 1.247 fr. 03. Cautionnement 42 fr. 4 lot. Communes de Saint-Juan et Silley. Construction d'un pont sur l'Audeux. Montant des travaux 2.772 fr. 60. Cautionnement 63 fr.

Pour tous ces travaux renseignements à la Sous-Préfecture.

**Isère.** — 9 septembre 1893, à 2 h. 1/2. — Sous-Préfecture de Vienne. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Valencien. Restauration et agrandissement du groupe scolaire. Montant des travaux 26.750 fr. Devis établi par M. Aubry, architecte à Vienne. — 2<sup>e</sup> lot. Commune d'Écloze. Construction d'une école de filles. — Montant des travaux 24.396 fr. 75. Devis de M. Boutin, architecte à Vienne. — 3<sup>e</sup> lot. Commune d'Arzay. Rectification et amélioration du chemin ordinaire n° 1. Montant des travaux 6.050 fr. A valoir 449 fr. 95. Cautionnement 200 fr.

Renseignements pour tous ces travaux à la Sous-Préfecture.

**Loire.** — Le 23 septembre 1893, à 10 heures du matin, dans la salle ordinaire de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de constructions pour l'installation d'un Lycée de filles et de l'École professionnelle de filles. Ces travaux feront l'objet de sept adjudications dont le montant est évalué par les devis, savoir : 1<sup>re</sup> adjudication. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 96 724 fr. 75. Cautionnements, 6000 fr. — 2<sup>e</sup> adjudication. Ciments. Montant des travaux, 34.113 fr. 08. Caut., 2300 fr. — 3<sup>e</sup> adjudication. Charpente. Montant des travaux, 19.095 fr. 45. Caut., 1200 fr. — 4<sup>e</sup> adjudication. Menuiserie et petite serrurerie. Montant des travaux, 58.494 fr. 38.

Caut., 4000 fr. — 5<sup>e</sup> adjudication. Gros fers et serrurerie. Montant des travaux, 33.334 fr. 41. Caut., 2200 fr. — 6<sup>e</sup> adjudication. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 38.623 fr. 83. Caut., 2700 fr. — 7<sup>e</sup> adjudication. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et couverture. Montant des travaux, 45.571 fr. 45. Caut., 1050 fr. Nul ne sera admis à concourir s'il ne justifie d'un certificat de capacité, ayant moins d'un an de date, délivré spécialement pour cette adjudication par un architecte connu ou un ingénieur des ponts et chaussées, et du versement du cautionnement afférent aux travaux soumissionnés. Ce certificat de capacité devra mentionner les principaux travaux exécutés dans les trois dernières années; il devra être présenté au visa de M. l'Architecte en chef huit jours au moins avant celui de l'adjudication. Les plans, devis, cahiers des charges, bordereaux des prix et détails estimatifs sont déposés au Secrétariat général de la Mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, jusqu'au jour de l'adjudication. Les soumissions devront être conformes au modèle donné ci-dessous. Elles seront remises sous double enveloppe soigneusement cachetées l'une et l'autre. Dans la première, se trouveront les certificats de capacité et le récépissé du cautionnement, et, dans la seconde, la soumission. Les deux enveloppes porteront extérieurement le nom du soumissionnaire. Aucune somme pour cautionnement ne sera reçue sur le bureau au moment de l'adjudication.

**Saône-et-Loire.** — 8 septembre 1893, 2 h. — Sous-Préfecture de Chalon. Travaux communaux et vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Sainte-Hélène. Construction d'une école de garçons avec Maître. Montant des travaux, 20.207 fr. 26. A valoir, 2620 fr. 62. Cautionnement de 1/20<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Dracy-le-Fort. Reconstruction de deux ponceaux. Montant des travaux, 1357 fr. 46. A valoir, 242 fr. 54. Cautionnement de 1/30<sup>e</sup>. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Sambles. Construction du chemin rural dit du Puits de Graille. Montant des travaux, 1338 fr. 45. A valoir, 161 fr. 55. Cautionnement de 1/30<sup>e</sup>. Renseignements à la Sous-Préfecture.

**Etranger, Turquie.** — Chemin de fer. Ligne de jonction de Salonique-Constantinople. Travaux d'infrastructure. Terrassements, maçonnerie, bétonnage. — 2<sup>e</sup> lot. 1<sup>er</sup> octobre 1893 à Constantinople. 9,9 kilomètres comprenant les parties de la ligne entre Drama et Xanthi d'une part et entre Gumulçina et Dedeagatch. Les lots, au nombre de neuf, auront une longueur de 40 kilomètres environ avec groupement possible pour plusieurs. Nombreux travaux d'art, ponts, tunnels, à partir du 1<sup>er</sup> août 1893 pour le 1<sup>er</sup> lot, à partir du 15 septembre 1893 pour le 2<sup>e</sup> lot. Les dossiers, plans et devis seront à la disposition du public à la direction des travaux, 417, grande rue du Péra, à Constantinople.

Dès à présent renseignements : 1<sup>o</sup> au siège de la régie Générale, 66, rue Basse-du-Rempart, à Paris; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Th. Finet, 2, rue du Luxembourg, à Bruxelles.

**Bulgarie.** — 15 et 20 septembre 1893, 10 h. du matin. — Ministères des travaux publics. Construction du chemin de fer de Sophia à Roman traversant le Balkan par le défilé de l'Isker. Longueur approximative 108 kilomètres. Cautionnement provisoire, 1 million de francs en or.

Cahier des charges, plans, profils, autres pièces et renseignements à la direction des études et constructions des chemins de fer Bulgares.

**Egypte.** — 15 octobre 1893, à midi. — Au Caire. Chemins de fer Egyptiens. Entreprise à forfait pour la construction et le montage de nouveaux hangars pour le service de la traction à Bouhe. — Dépot de garantie 600 L. Eg. — Cautionnement 800 L. Eg. — Les offres à présenter avant le 15 octobre 1893.

Renseignements au Consulat d'Egypte.

**Espagne.** — 9 septembre 1893, à 4 h. — Direction générale des travaux publics à Madrid. Ouverture du bassin et terrassements de la zone de ceinture du 3<sup>e</sup> dépôt des eaux du canal Isabelle 11. Montant des travaux, 1.267.827 pesetas. Cautionnement, 63 392 pesetas.

**Pays-Bas.** — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.105.000 florins holland.

**Roumanie.** — Jusqu'au 27 septembre, à midi. — Mairie de Csaiova. Eclairage de toute la ville sur une étendue de 50 à 60 kilomètres au gaz aéroforme et sur lesquels 10 à 12 kilomètres éclairage électrique. Cautionnement 45.000 fr.

**Roumanie.** — 28 septembre 1893. — Ministère de la Guerre à Bucharest. Fouritures de draps militaires. 100.000 kilogrammes gris. 25.000 kilogrammes bruns.

**Roumanie.** — 12 octobre 1893, 4 heures. — Galatz. Construction d'établissements hospitaliers. Montant des travaux 200.000 francs.

**Roumanie.** — 15 octobre 1893. — Direction des chemins de fer de l'Etat Bucharest. Construction de bâtiments et Ponts de la section du chemin de fer de Dorohoi à Jassy. Montant des travaux estimés 1.500.000 fr.

MISES EN ADJUDICATION PROCHAINES, DATES ENCORE INDÉTERMINÉES.

**Ain.** — Commune de Beaupont. Restauration de l'église. Devis, 4.900 fr.

**Ardèche.** — Commune de Masméjan. Construction d'un clocher. Travaux estimés par devis, 8.000 fr.

**Gard.** — Commune de la Cadière. Construction d'un presbytère. Estimation des travaux d'après devis, 8.500 fr.

**Isère.** — Commune de Valbonnais. Reconstruction du presbytère. Devis estimatif, 13.500 fr.

**Jura.** — Commune de Doucier. Réparation de l'église. Devis, 3 300 fr.

**Puy-de-Dôme.** — Commune de Montaignat-l.-Blanc. Reconstruction du clocher. Devis estimatif, 5.500 fr.

**Saône-et-Loire.** — Commune de Ratuelle. Restauration de l'église. Estimation du devis, 7.500 fr.

**Savoie.** — Commune de Montaimont. Réparation du presbytère. Devis, 2 500 fr.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

NATURE ET SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ	surface m. carré		prix du prix		date de la vente
	m. q.	fr.	fr.	fr.	
Constructions, 97, avenue Thiers et rue des Chanais.				7.600	12 août
Maison et jardin, rue Bonnard (Montchat) . . . . .	450	15 445	6.950	—	—
Maison et jardin, rue de Gèrente (Montchat) . . . . .	460	10 »	4.600	—	—
Terrain, dit mas Château Gaillard (Villurbanne) . . . . .	5.0 0	0 575	2.950	—	—
Maison et jardin, 21, rue de l'Enfance . . . . .	1.482	1 83	26.900	—	26 août
Maison, 37, rue de Vendôme . . . . .	»	»	5.050	—	—
Constructions, 124, rue Duguesclin . . . . .	»	»	3.100	—	—
Constructions et jardin, rue du Mail, 3, passage Lamure . . . . .	»	»	3.500	—	—
Maison et jardin, 39, rue des Macchabées . . . . .	»	»	7.750	—	—

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 7020

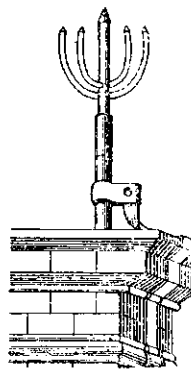
TARIF DU TIRAGE EN BROCHURE

Des articles extraits de la CONSTRUCTION LYONNAISE SUR BEAU PAPIER BLANC, FORMAT IN-8<sup>o</sup>

TIRAGE	4 PAGES	8 PAGES	16 PAGES	COUVERTURE DE COULEUR
	FR.	FR.	FR.	FR.
Premier cent . . .	6 50	10 50	20 »	10 »
Chaque cent en plus	3 »	4 50	9 »	3 50

L'économie provenant de la conservation de la composition, nous prions ceux de nos collaborateurs qui désirent des tirages à part, de nous en prévenir en nous envoyant leur article.

Dans les prix ci-dessus ne sauraient être compris les changements que les auteurs apporteraient à leur article, ni les surcharges que pourrait occasionner le tirage de vignettes intercalées dans le texte.



Paratonnerres Economiques

A COURTES TIGES ET A POINTES MULTIPLES

Système brevetés S. G. D. G. adopté par la commission technique du département du Rhône pour l'asile des aliénés de Bron.

DÉLOGÉ ET TOURNIER

CONSTRUCTEURS

6 et 8, rue de Fleurieu, Lyon

La plus forte récompense obtenue à l'Exposition Industrielle de SAINT-ETIENNE, 1891.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**CANCALON FRANÇOIS.** Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques, Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre mulle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepoteur. J. GUICHARD Fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quasi de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quasi de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Gres Français de Pouilly-sur-Saône.

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quasi de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quasi de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**SINGLY (P. DE) & Co. Tuyaux en tôle et Bitume** à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. **Tuyaux galvanisés**, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. **Chauffages. Tuyaux noirs** ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. **Siège social** Paris, 196, rue d'Allemagne. **Succursale et usine à Lyon** 287, cours Gambetta. Directeur, J.-E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

**GAY, MATHIEU ET CHEVROT**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Tréport, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

Annonces : AGENCE FOURNIER, rue Confort 14.

## Solution de Biphosphate de Chaux

DES

## FRÈRES MARISTES

Employée avec succès pour combattre les **Sero-fuites**, la **Débilité générale**, le **Ramollissement** et la **Carie des os**, les **Bronchites chroniques**, les **Catarrhes invétérés**, la **Phthisie**, surtout aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés. — Notice franco. 5 fr. le litre, 3 fr. le 1/2 litre.

Exiger les signatures : L. ARZAC et frère CHRY-SOGONE.

DÉPOT chez les **Frères Maristes** : à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme); à Saint-Genis-Laval (Rhône); à l'Hermitage par Saint-Chamond (Loire); à Aubenas (Ardèche); à Beaucamps près Lille (Nord); à Lacabane par Terrasson (Dordogne); à Varennes-sur-Allier (Allier) et dans les pharmacies.

Remises suivant quantité. — 20 ans de succès

## OR-EXPRESS

Pour dorer soi-même au Pinceau

Tous les objets et entr'autres, Cadres de Glaces ou de Tableaux, Vases, Pendules, Ornaments d'église, Statuettes, Meubles de fantaisie, Baguettes de tentures, etc.

On peut aussi faire l'application sur tous les matériaux et tous les métaux.

Cet or est préparé en poudre, d'une manière scientifique et par les procédés les plus perfectionnés; après application, cette mixture qui sèche en 5 à 6 minutes produit absolument l'effet de l'or.

La boîte contient deux flacons d'**or-express**, un flacon de fixatif spécial, un plateau en métal, un pinceau et un mode d'emploi.

Prix : 2 Francs

Aux petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon

## GRANDE TUILERIE MÉCANIQUE DE ROANNE-MABLY

LA PLUS ANCIENNE DE LA RÉGION, FONDÉE EN 1825

## CANCALON FRANÇOIS

Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. **Briques**, **Carreaux** ordinaires rouges et carreaux fantaisie. **Tuyaux** grès et tuyaux poterie. **Fontaines**, ornements divers, etc.

Entrepôt Central et Direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49

Dépôt de LYON : Rue Sébastien-Cryphe, 41, 43, 45 et 49. — Entrepôt de SAINT-ÉTIENNE : rue de la République, 55.

Grande fabrication de la **Tuile de montagne cannelée n° 2**, terre molle, dite **Tuile indestructible**. (Envoi franco du catalogue sur demande.) 40 ANNÉES D'ÉPREUVE

## GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES

## PERRUSSON PÈRE &amp; FILS &amp; MARIUS DESFONTAINES

Tuiles, Briques et tous Produits céramiques

PLATRES DE BOURGOGNE

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRES VITRIFIÉ

## DÉPOT GÉNÉRAL DE LYON

85, quai de Pierre-Scize, 85

Représentant : SAUTIER-THYRION

## SERRURERIE LYONNAISE

SANS RIVURES



Portail et grilles en fer forgé, fer demi-rond creux et fer en T, Balcons en fer forgé, Serres, Marquises, Vérandas, Ponts, Kiosques, Volières, Clôtures légères, Meubles de jardin.

Émile RAOULX

130, cours Lafayette, rue Moncey, 156, LYON

ABONNEMENT GRATUIT

A tous les Journaux

S'ADRESSER

A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX

EN

GRES

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

50, 51, 52, quai de Serin

LYON

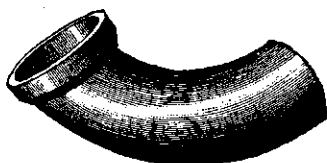
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

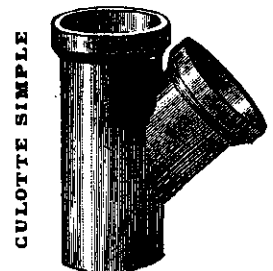
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



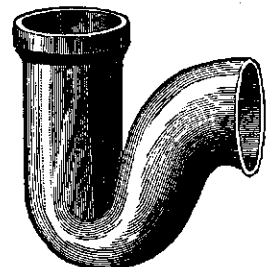
TUYAU



COUDE



CULOTTE SIMPLE



SIPHON